

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CE1457

présenté par
M. Laqhila

ARTICLE 28

Au début de la première phrase de l'alinéa 24, après la première occurrence du mot :

« Paris »,

insérer les mots :

« , de la métropole d'Aix-Marseille Provence et de la métropole de Lyon, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La métropole Aix-Marseille Provence (AMP) s'étend sur un territoire de 3 148 Km², 92 communes et représente plus de 1 841 459 habitants. Elle a fusionné six intercommunalités.

Le défi pour cette métropole au territoire le plus vaste des grandes métropoles nationales est de relier efficacement les lieux de vie, de services et d'emploi. En matière de pauvreté, d'accès au logement la situation de la métropole Aix-Marseille Provence est préoccupante.

Dans la métropole, comme ailleurs dans la région, le taux de pauvreté des grandes communes est plus élevé que celui de leur couronne. A Cela s'ajoute de grandes disparités des moyens d'actions locales dans les zones péri-urbaines et rurales de la métropole.